

**FICHE DE DONNÉES SUR LES POLITIQUES DE  
SAUVEGARDE INTÉGRÉES  
ÉVALUATION PROSPECTIVE**

Rapport N° : ISDSA1186

**Date de Rédaction/Mise à jour de la Fiche (ISDS) :** 25 mars 2015

**Date d'Approbation/Publication de la Fiche (ISDS) :** 25 mars 2015

**I. INFORMATIONS DE BASE**

**1. Données de Base du Projet**

<b>Pays :</b>	Royaume du Maroc	<b>N° d'Identification du Projet :</b>	P150930
<b>Intitulé du Projet :</b>	MA-Projet de Modernisation de la Grande Irrigation (P150930)		
<b>Chef d'équipe de projet :</b>	Gabriella Izzi		
<b>Date prévue de l'Évaluation prospective :</b>	23 mars 2015	<b>Date prévue d'examen par le Conseil :</b>	27 mai 2015
<b>Unité de Gestion :</b>	GWADR	<b>Instrument de Prêt :</b>	Financement de Projet d'investissement
<b>Secteur(s):</b>	Vulgarisation agricole et recherche (3%), Irrigation et drainage (80%), Administration publique – Agriculture, pêche et foresterie (17%)		
<b>Thème(s):</b>	Services ruraux et Infrastructures (67%), Gestion des ressources en eau (33%)		
<b>Ce projet est-il traité dans le cadre de la PO 8.50 (Relèvement d'urgence) ou de la PO 8.00 (Réponse rapide aux crises et aux situations d'urgence) ?</b>			Non
<b>Données sur le financement du projet (en millions de \$EU)</b>			
Coût total du projet :	150,00	Financement total de la Banque :	150,00
Déficit de financement :	0,00		
<b>Sources de financement</b>			<b>Montant</b>
Emprunteur			0,00
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement			150,00
Total			150,00
<b>Catégorie environnementale :</b>	B – Évaluation partielle		
<b>S'agit-il d'un projet récurrent ?</b>	Non		

## **2. Objectifs de Développement du Projet**

Les objectifs du projet sont : (i) pour les ORMVA ciblés de fournir un service d'eau amélioré aux agriculteurs ; et (ii) pour les agriculteurs ciblés, de faciliter l'accès aux technologies d'irrigation améliorée.

## **3. Description du Projet**

Le Projet de Modernisation de la Grande Irrigation appuie les Offices Régionaux de Développement Agricole et Rural (ORMVA) du Tadla, du Haouz et des Doukkala (dans le bassin du fleuve Oum Er Rbia), et du Gharb (dans le bassin du fleuve Sebou) dans la fourniture d'un service d'eau amélioré aux agriculteurs situés dans les périmètres de GI. Cela implique un accès individuel (plutôt que collectif), à la demande (plutôt qu'au tour d'eau), fiable (avec, en cas d'interruption, un rétablissement plus rapide du service), et équitable (avec un débit et une pression optimaux sur l'ensemble du réseau d'irrigation). Les agriculteurs ciblés des périmètres de GI seront libérés de certaines contraintes structurelles, liées par exemple à la gestion collective de l'eau, à la rigidité des règles de distribution d'eau et aux fréquentes interruptions du service. Ils auront l'opportunité d'améliorer leurs choix de cultures, en adoptant des technologies d'irrigation améliorée (essentiellement l'irrigation goutte à goutte), plus efficace dans l'utilisation des faibles ressources en eau et mieux adaptée aux cultures à plus haute valeur ajoutée.

Le projet comprend trois composantes : (1) Amélioration de l'infrastructure du réseau d'irrigation ; (2) Appui aux agriculteurs pour faciliter l'accès aux technologies d'irrigation améliorée ; et (3) Appui aux entités d'exécution du projet pour la gestion du réseau d'irrigation et la mise en œuvre du projet.

Composante 1 : Amélioration de l'infrastructure du réseau d'irrigation

La Composante 1 mettra en place des réseaux d'irrigation sous pression et rénovera les réseaux d'irrigation sous pression existants. Grâce à une gestion appropriée, la conception de ces réseaux permettra de fournir aux agriculteurs un service d'eau amélioré, en phase avec les exigences techniques des technologies d'irrigation améliorée. Les activités de la Composante 1 comprennent : (i) la réalisation d'études détaillées, y compris de travaux topographiques et d'essais de laboratoire ; (ii) la fourniture d'une assistance technique aux ORMVA pour le suivi et le contrôle des travaux ; (iii) la modernisation des principaux canaux d'irrigation et la construction de réservoirs afin d'installer les systèmes de régulation de débit nécessaires à l'irrigation à la demande ; (iv) la construction de conduites d'alimentation pour les secteurs bénéficiant de pressurisation gravitaire, et la modernisation des stations de pompage pour les secteurs ayant besoin de pressurisation artificielle ; (v) la construction de stations de filtration ; (vi) la construction de réseaux de conduites de distribution pour remplacer les canaux existants ou la modernisation et l'extension des réseaux de conduites de distribution existants ; et (vii) l'installation de bornes et d'équipements associés, notamment de compteurs, aux niveaux du bloc et des exploitations, afin de réguler, mesurer et contrôler l'eau fournie aux agriculteurs. Cette composante sera exécutée par les ORMVA.

Composante 2 : Appui aux agriculteurs pour faciliter l'accès aux technologies d'irrigation améliorée

La Composante 2 renforcera les connaissances des agriculteurs et leur accès aux technologies d'irrigation améliorée (essentiellement par goutte à goutte), et aux opportunités qui y sont liées, afin de leur permettre de tirer profit de l'amélioration du service d'eau fourni par les ORMVA. Les agriculteurs se familiariseront avec les avantages des technologies d'irrigation améliorée, et ils disposeront d'un accès facilité aux opportunités de financement dans le cadre du FDA, pour les adopter. Une fois les technologies d'irrigation améliorée mises en place, les agriculteurs recevront des

services de conseil en irrigation et développeront leurs capacités de gestion et de maintenance des systèmes d'irrigation. Cette composante aidera aussi les agriculteurs à acquérir une meilleure connaissance des conditions de leurs nappes, selon les besoins. Les activités de la Composante 2 comprendront : (i) la fourniture d'une assistance technique aux ORMVA pour favoriser l'accès des agriculteurs aux technologies d'irrigation améliorée et leur gestion ; (ii) l'acquisition d'équipement pour les ORMVA pour assurer le suivi de la performance des systèmes d'irrigation ; (iii) la fourniture d'une assistance technique et l'acquisition d'équipement pour les ORMVA afin de créer un système d'information sur l'irrigation et/ou de renforcer un système d'information sur l'irrigation existant, et (iv) la réhabilitation de certains bâtiments et l'acquisition d'équipement pour les Associations des Usagers des Eaux Agricoles (AUEA).

Cette composante sera exécutée par les ORMVA.

Composante 3 : Appui aux Entités d'exécution du projet pour la gestion du réseau d'irrigation et la mise en œuvre du projet

La Composante 3 renforcera les capacités institutionnelles des ORMVA en matière d'exploitation et de maintenance des réseaux d'irrigation. L'objectif est de s'assurer que les réseaux nouvellement installés ou rénovés soient gérés de façon à offrir aux agriculteurs un service d'eau amélioré, en phase avec les exigences des technologies d'irrigation améliorée. La Composante 3 appuiera également la DIAEA et les ORMVA dans la mise en œuvre du projet. Les activités de la Composante 3 comprennent : (i) la fourniture d'une assistance technique aux ORMVA afin d'améliorer l'exploitation et la maintenance (E&M) du réseau d'irrigation ; (ii) la fourniture d'une formation et d'une assistance technique à la DIAEA et aux ORMVA, ainsi que l'acquisition d'équipement informatique, et des outils connexes pour la gestion du projet ; (iii) la mise en œuvre du PGE ; (iv) l'acquisition d'équipement et la réhabilitation d'infrastructures pour la DIAEA et les ORMVA ; et (v) l'achat de véhicules. Cette composante sera exécutée par les ORMVA et la DIAEA. La DIAEA sera responsable de toutes les activités nécessitant une approche coordonnée au niveau des différents ORMVA.

#### **4. Implantation géographique du projet et principales caractéristiques physiques pertinentes pour l'analyse des sauvegardes (si connus)**

Le projet sera mis en œuvre dans des secteurs d'irrigation ciblés au sein des périmètres de grande irrigation du Tadla et des Doukkala, dans le bassin de l'Oum Er Rbia, et du périmètre de grande irrigation du Gharb, dans le bassin du Sebou. La zone ciblée couvre environ 29 000 ha.

#### **5. Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales**

John R. Butler (GSURR)

Ruma Tavorath (GENDR)

<b>6. Politiques de sauvegarde</b>	<b>Déclenchée ?</b>	<b>Explication (Optionelle)</b>
Évaluation environnementale OP/BP 4.01	<b>Oui</b>	L'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) identifie certains impacts négatifs potentiels qui peuvent être gérés grâce à la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale. Il s'agit notamment d'une série de mesures d'atténuation, d'un plan de suivi et de

		supervision assurant la bonne mise en œuvre du PGE, et d'une composante formation. Les potentiels impacts négatifs incluent : une réduction de la recharge de l'aquifère, étant donné qu'actuellement, une partie des pertes de l'irrigation passe dans l'aquifère ; une salinisation accrue des sols près de la zone des racines due à un moindre lessivage ; et un risque de frictions entre les agriculteurs participants et les agriculteurs non participants.
Habitats naturels OP/BP 4.04	<b>Non</b>	Le projet ne finance aucune activité dans des habitats naturels et aucun habitat naturel ne devrait être touché.
Forêts OP/BP 4.36	<b>Non</b>	Le projet ne finance aucun investissement dans des zones forestières. Aucune terre ou couverture forestière ne devrait être touchée.
Lutte antiparasitaire OP 4.09	<b>Non</b>	L'EIES a conclu que les produits agrochimiques ne constituaient pas un problème majeur. L'OP 4.09 n'est pas déclenchée étant donné que le projet ne financera pas l'achat de pesticides ni n'induera une augmentation de leur utilisation.
Ressources culturelles physiques OP/BP 4.11	<b>Non</b>	
Populations autochtones OP/BP 4.10	<b>Non</b>	
Réinstallation involontaire de personnes OP/BP 4.12	<b>Oui</b>	Le projet ne devrait pas causer de réinstallation involontaire. La politique est déclenchée en raison de potentielles acquisitions de terrains, de petite échelle, notamment pour les conduites et les bassins qui pourraient se situer sur des terres privées. La plupart des acquisitions de terrains devraient se faire par le biais d'accords à l'amiable entre les propriétaires terriens / agriculteurs et la commune. En l'absence d'accord, la réglementation marocaine concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique s'appliquera (loi 7-81). Une démarche cadre a été menée. Pour les zones susceptibles de nécessiter une acquisition de terrains, les sites spécifiques n'ont pas encore été définis en raison des discussions techniques en

		cours. Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) en phase avec ces réglementations et les directives de la Banque mondiale a été préparé.
Sécurité des barrages OP/BP 4.37	<b>Oui</b>	Le projet ne finance pas d'investissement dans les barrages. La politique est cependant déclenchée étant donné que la viabilité des secteurs d'irrigation dépend du fonctionnement et de la sécurité de barrages existants. Le déclenchement de la politique contribue à garantir un approvisionnement en eau fiable et sûr, afin de maintenir les résultats attendus du projet. La législation nationale pour le suivi et la gestion des barrages (loi n° 10-95 sur l'eau) a été revue par la Banque mondiale et jugée pleinement conforme aux exigences de la politique opérationnelle. Les rapports d'inspection de sécurité et d'évaluation pour un échantillon de barrages ont été revus et leur conformité aux exigences de la Banque mondiale vérifiée.
Projets relatifs aux voies d'eau internationales OP/BP 7.50	<b>Non</b>	
Projets dans des zones en litige OP/BP 7.60	<b>Non</b>	

## II. PRINCIPALES QUESTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE SAUVEGARDE ET À LEUR GESTION

### A. Résumé des principales questions liées aux politiques de sauvegarde

#### 1. Décrire tout aspect lié aux politiques de sauvegarde et impacts associés au projet proposé. Identifier et décrire tout impact potentiel de grande échelle, significatif et/ou irréversible.

- Les activités proposées, financées dans le cadre du projet devraient entraîner un bénéfice environnemental global, en matière de promotion de la gestion durable de l'eau par l'amélioration des pratiques et une application efficiente de l'eau, qui pourrait compenser les prélèvements d'eau de l'aquifère. Ces objectifs sont en phase avec le programme du Gouvernement dans le secteur, lequel est appuyé par la Banque mondiale par le biais d'un dialogue sectoriel et de la série de PPD « Croissance Verte Intégrée ». Le projet proposé présente toutefois de potentiels impacts négatifs, parmi lesquels on pourrait compter : une réduction de la recharge des aquifères, du fait de la réduction des infiltrations profondes suite à l'introduction de l'irrigation goutte à goutte ; une salinisation accrue des sols près de la zone des racines due à un moindre lessivage ; et un risque de frictions entre les agriculteurs participants et les agriculteurs non participants.

#### 2. Décrire tout impact potentiel indirect et/ou à long terme causé par des activités à venir prévues dans la zone du projet.

Aucun impact environnemental indirect ou à long terme significatif n'est attendu. Le projet appuiera les efforts du GdM pour moderniser l'agriculture irriguée et améliorer la gestion des ressources en eau. Il est conçu pour prendre en compte les risques hydrologiques et commerciaux auxquels les agriculteurs sont confrontés. Ces risques ont encouragé les agriculteurs à faire pousser des cultures résistant à un apport irrégulier en eau et non périssables après la récolte, mais qui ne permettent pas d'obtenir des rendements optimaux. Le projet propose d'atténuer le risque hydrologique en garantissant en permanence une certaine quantité d'eau à l'agriculteur, quand il ou elle en a besoin. Ces interventions garantiront aux agriculteurs participants de pouvoir résister aux déficits actuel et futur en eau, en rendant leur utilisation de l'eau plus productive et écologiquement durable. Aucun impact environnemental d'envergure irréversible n'est prévu et le projet est maintenu en catégorie B.

**3. Décrire toute alternative au projet (le cas échéant) envisagée pour aider à éviter ou minimiser les effets préjudiciables.**

S/O

**4. Décrire les mesures prises par l'emprunteur pour traiter les problèmes liés aux politiques de sauvegarde. Fournir une évaluation des capacités de l'emprunteur à planifier et mettre en œuvre les mesures décrites.**

L'Emprunteur a préparé une Évaluation d'impact environnemental et social (EIES) et un Plan de gestion environnementale (PGE) complet, comprenant l'identification d'une série de mesures d'atténuation, un plan de suivi et de supervision, ainsi qu'une composante formation. Cette analyse a fait l'objet de consultations approfondies avec les parties prenantes. Le projet appuiera l'exploration de la technologie de télédétection pour suivre la consommation d'eau. Afin d'atténuer d'éventuels problèmes de qualité des sols et d'engrais, l'assistance technique financée par le projet collaborera avec les agriculteurs afin de déterminer les techniques optimales pour gérer chaque cas particulier. Le PGE inclut également des dispositions visant à minimiser les problèmes liés à la santé, l'environnement et aux nuisances, lors de la phase de construction. La capacité de l'Emprunteur pour mettre en œuvre et superviser le PGE est modeste. Une formation a été menée dans le cadre du projet initial et le PGE révisé comprend également un programme de formation (y compris l'appui budgétaire) pour développer l'expertise de l'Emprunteur en matière de mise en œuvre du PGE, de suivi de la qualité de l'eau et du sol, de contrôle des techniques d'irrigation, ainsi que ses compétences en communication avec les agriculteurs. Le projet finance la mise en œuvre du PGE. Lors de la supervision, l'équipe s'assurera que cette capacité est maintenue au sein de chaque entité de mise en œuvre et que les rapports sur l'état d'avancement du projet comprennent suffisamment d'information concernant la mise en œuvre du PGE et les actions menées pour superviser et suivre sa mise en œuvre.

**5. Identifier les parties prenantes clés et décrire le mécanisme de consultation et de publication d'information concernant les politiques de sauvegarde, en particulier en direction des populations potentiellement affectées.**

L'EIES a été examinée lors de consultations approfondies avec les parties prenantes des zones d'irrigation des bassins. Les parties prenantes clés comprennent les entités régionales et sous-régionales impliquées dans la conception du projet, notamment les ORMVA (Office régionaux de mise en valeur agricole), les Associations des usagers des eaux agricoles et les groupes d'agriculteurs. Dans le cadre de la préparation de l'EIES et du PGE connexe, une série de consultations publiques a été conduite auprès des agriculteurs. L'EIES reflète ces consultations et présente les commentaires des parties prenantes consultées.

***B. Dates de publication obligatoire***

Évaluation/Audit/Plan de gestion environnementale/Autre

Date de réception par la Banque	27 janvier 2015
Date de soumission à l'InfoShop	30 janvier 2015
Pour les projets de catégorie A, date de distribution du résumé analytique de l'EE aux Administrateurs	
Date de publication au niveau national	
Royaume du Maroc	30 janvier 2015
<i>Commentaires:</i>	
<b>Plan d'Action/Cadre/Processus stratégique de réinstallation</b>	
Date de réception par la Banque	26 janvier 2015
Date de soumission à l'InfoShop	30 janvier 2015
Date de publication au niveau national	
Royaume du Maroc	30 janvier 2015
<i>Commentaires:</i>	
<b>Si le projet déclenche la Lutte antiparasitaire et/ou les Ressources culturelles physiques, les problèmes en question doivent être traités et divulgués dans le cadre de l'Évaluation/audit environnemental(e) ou du PGE.</b>	
<b>Dans le cas où la publication au niveau national de l'un des documents indiqués ci-dessus n'est pas prévue, prière d'en expliquer les raisons :</b>	

*C. Indicateurs de contrôle de conformité au niveau institutionnel*

<b>OP/BP/GP 4.01 – Évaluation environnementale</b>			
Le projet nécessite-il un rapport autonome d'EE (y compris de PGE) ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	SO <input type="checkbox"/>
Si oui, l'Unité régionale de l'environnement ou le Responsable de la pratique (RP) ont-ils examiné et approuvé le rapport d'EE ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	SO <input type="checkbox"/>
Les coûts et responsabilités liés au PGE ont-ils été intégrés au crédit/prêt ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	SO <input type="checkbox"/>
<b>OP/BP 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes</b>			
Un plan de réinstallation/plan abrégé/cadre de politique générale/cadre de processus (selon le cas) a-t-il été élaboré ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	SO <input type="checkbox"/>
Si oui, l'Unité régionale responsable des politiques de sauvegarde ou le Responsable de la pratique ont-ils examiné le plan ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	SO <input type="checkbox"/>
<b>OP/BP 4.37 – Sécurité des barrages</b>			
Des plans de sécurité des barrages ont-ils été préparés ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	SO <input type="checkbox"/>
Les TdR ainsi que la composition du Panel d'experts indépendant (PE) ont-ils été examinés et approuvés par la Banque mondiale ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	SO <input checked="" type="checkbox"/>
Un Plan de préparation aux situations d'urgence (PPSU) a-t-il été	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	SO <input type="checkbox"/>

préparé et les dispositions prises pour la sensibilisation du public et la formation ?	
<b>Politique de la Banque mondiale en matière de divulgation de l'information</b>	
Les documents pertinents sur les politiques de sauvegarde ont-ils été envoyés à l'InfoShop de la Banque mondiale ?	Oui [X] Non [ ] SO [ ]
Les documents pertinents ont-ils été publiés au niveau national dans un lieu public sous une forme et dans une langue compréhensibles et accessibles aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales ?	Oui [X] Non [ ] SO [ ]
<b>Toutes les politiques de sauvegarde</b>	
Un calendrier et un budget satisfaisant ainsi que des responsabilités institutionnelles claires ont-ils été définis pour la mise en œuvre des mesures relatives aux politiques de sauvegarde ?	Oui [X] Non [ ] SO [ ]
Les coûts liés aux mesures découlant des politiques de sauvegarde ont-ils été intégrés au coût du projet ?	Oui [X] Non [ ] SO [ ]
Le système de suivi et d'évaluation du projet inclut-il le suivi des effets des mesures de sauvegarde et les mesures découlant des politiques de sauvegarde ?	Oui [X] Non [ ] SO [ ]
Des mécanismes d'exécution satisfaisants ont-ils été convenus avec l'emprunteur et ces mécanismes ont-ils été convenablement repris dans les documents juridiques ?	Oui [X] Non [ ] SO [ ]

### III. APPROBATIONS

Chef(s) d'équipe de projet :	Nom : Gabriella Izzi	
<i>Approuvé par :</i>		
Responsable de la Pratique / Responsable :	Nom :	Date :